



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Basse-Terre, le 18 janvier 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 / Point de situation en Guadeloupe du 9 au 15 janvier 2023, semaine 2.

Poursuite de la baisse du nombre de nouveaux cas, et relative stabilité des hospitalisations.

Le respect des gestes barrières reste la règle dans tous nos agissements et particulièrement à l'occasion des fêtes et des rassemblements. Il faut les maintenir pour éviter une nouvelle vague épidémique locale (port d'un masque homologué recommandé, se laver les mains le plus possible et en particulier lorsque l'on rentre à la maison avec de l'eau ou du gel hydro alcoolique, aérer régulièrement les pièces de vie).

L'efficacité du vaccin diminue avec le temps : recevoir une dose de rappel permet d'être protégé de manière optimale contre les formes graves du Covid-19, de limiter ainsi fortement les hospitalisations et aussi de protéger les autres.

Recevoir cette dose de rappel dès à présent permet d'aborder les périodes festives plus sereinement. Couplé avec les mesures barrières, le vaccin est la seule solution permettant de maîtriser l'impact de l'épidémie de la Covid-19 sur le long terme.

Les centres de vaccination et l'offre de vaccination en ville restent accessibles à tous.

Situation épidémiologique : l'épidémie continue à régresser

145 nouveaux cas positifs dépistés sur le territoire en S1 contre 274 en S1.

2386 personnes se sont fait dépister en semaine 2 contre 2962 en S1.

38,5/100 000 habitants est le **taux d'incidence**, versus 72,7/100 000 hab. la semaine dernière, si on considère uniquement les **personnes testées sur le territoire** avec un recours au dépistage en diminution.

Baisse du taux de positivité pour les tests réalisés en Guadeloupe (**6,1 %**).

Le R effectif restait significativement inférieur à 1 (0,59) sur les sept jours glissants (du 08 au 14/01/2023).

Détection exclusive du sous-lignage BA.5 du variant Omicron depuis la semaine S34 avec une Co-circulation de ses différents sous-lignages en S49 et S51 (BQ.1.1 et, BQ.1.1.18).

Pas de nouveau cluster déclaré.

Situation hospitalière : relative stabilité des passages aux urgences et des admissions pour covid en S02

Huit passages aux urgences pour suspicion COVID en S02, versus sept en S01.

Douze nouvelles admissions pour COVID en hospitalisation, versus 23 en S01).

Deux nouvelles admissions en réanimation / soins critiques en S02 (trois en S01).

Au soir du 17 janvier 2023 :

- 14 patients adultes COVID étaient hospitalisés en médecine conventionnelle.
- 37 patients étaient hospitalisés en réanimation : 35 en réa non COVID (soit 32 au CHUG et 3 au CHBT) et 2 en réanimation COVID au CHUG.
- 29 se trouvaient sous oxygène à domicile (stable)

Décès :

Au cours de la semaine 2, 1 homme est décédé. Il avait 77 ans. Depuis le pic de contamination OMICRON BA2 de février, on comptabilise du 1er mars au 8 janvier 2023, 107 décès COVID en établissements de santé en Guadeloupe

Recommandations :

- Il est **recommandé de maintenir l'application des gestes barrières** ;
- Compte tenu de la grande fragilité des personnes accueillies dans les établissements de santé et médico-sociaux, le Ministre de la Santé et de la Prévention ainsi que l'ARS recommandent fortement aux directeurs d'établissements de rendre le port du masque obligatoire pour les personnes d'au moins 6 ans dans la période, sauf situation particulière ;
- Cette obligation de port du masque peut aussi être mise en œuvre dans les cabinets médicaux, pharmacies d'officine, laboratoires d'analyses de biologie médicale ;
- Tous ceux qui le souhaitent peuvent se faire vacciner en rappel contre le COVID.
- Il est essentiel que les **personnes les plus fragiles et les plus de 60 ans se vaccinent rapidement** (rappel, primo-vaccination) pour éviter les formes graves en se rapprochant de leurs professionnels de santé (médecins, pharmaciens, ...)
 - Les résidents d'EHPAD et USLD, quel que soit leur âge ;
 - Les personnes immunodéprimées, quel que soit leur âge ;
 - Les personnes souffrant d'une ou plusieurs comorbidités, quel que soit leur âge ;
 - Les femmes enceintes dès le premier trimestre de grossesse ;
 - Les professionnels des secteurs sanitaire et médico-social ;
 - Les personnes vivant dans l'entourage ou en contact régulier avec des personnes vulnérables.
- Le rappel peut être effectué dès 6 mois après la dernière injection. En cas d'infection récente au Covid-19, le rappel est recommandé dès 3 mois après l'infection.
- Par exception, les personnes âgées de 80 ans et plus, ainsi que les résidents en EHPAD et en USLD et les personnes immunodéprimées, quel que soit leur âge, peuvent prétendre au rappel dès 3 mois après la dernière infection ou injection.
- Afin de protéger au mieux ces populations, une vaccination concomitante contre la grippe est recommandée.
- En cas de soupçon ou de symptômes, il est demandé de pratiquer un test de dépistage et de s'isoler. Les **tests PCR et antigéniques demeurent gratuits** en Guadeloupe à cet effet.

Point sur l'obligation vaccinale :

L'obligation vaccinale des professionnels de santé reste maintenue, car il s'agit d'un enjeu de santé publique qui va au-delà du pic épidémique que nous avons connu. Cette obligation doit protéger durablement les personnes les plus fragiles prises en charge dans nos établissements de santé et médicosociaux.

Depuis le 30 janvier 2022, la dose de rappel est intégrée dans l'obligation vaccinale applicable aux personnels exerçant dans les secteurs sanitaire et médico-social. Un schéma valide standard comporte par conséquent 2 injections espacées de 3 à 7 semaines suivies d'1 dose de rappel dans le délai de 4 mois suivant la 2^{ème} injection.

A noter que le 2^{ème} rappel ne rentre pas dans le champ de l'obligation vaccinale des professionnels de santé.

Vaccination population générale : 397 027 injections en date du 18 janvier 2023

Taux de couverture vaccinale des personnes de plus de 12 ans en Guadeloupe :

- 1^{ère} dose : 46,23 %
- 2^{ème} dose : 44,18 %
- 3^{ème} dose : 26,87 %

8 560 adolescents de 12 à 17 ans ont reçu la 1^{ère} injection et 8 134 ont reçu la 2^{ème} injection à ce jour en Guadeloupe

295 premières doses de vaccination et 233 deuxièmes doses ont été enregistrées en Guadeloupe chez les enfants de 5 à 11 ans.

398 premières doses de Novavax et 225 deuxièmes doses réalisées.

Au 16 janvier 2022, Santé publique France indique que les personnes les plus vulnérables au COVID-19 sont insuffisamment protégées.

En effet, seuls 33,4 % des personnes des plus 60 ans avaient reçu au moins une dose de rappel et 6 % des personnes éligibles avaient reçu une dose de rappel adaptée au variant circulant.

Les deux vaccins adaptés bivalents des laboratoires MODERNA (original/Omicron BA1) et PFIZER (BA4-5) sont disponibles en Guadeloupe. Ce vaccin est autorisé pour des rappels uniquement.

La vaccination par le vaccin NOVAVAX est possible dans les centres de vaccination et chez votre professionnel de santé s'il en a fait la demande.

L'administration du NOVAVAX en dose de rappel aux personnes de 18 ans et plus, à l'exception des femmes enceintes, est autorisée par la HAS dans son avis du 8 décembre 2022

Informations utiles

Où se faire vacciner ?

La liste et les plages d'ouverture des centres de vaccination sont disponibles sur le site Internet de l'ARS.

La vaccination par le vaccin NOVAVAX est possible dans les centres de vaccination et chez votre professionnel de santé s'il en a fait la demande.

Pour les enfants de 5 à 11 ans

- le CHBT via les numéros 0590 805457 (CHBT) ou 0590 991474 (Riposte) pour une séance le mercredi après-midi ;
- le CHU en téléphonant au 0590 891490 ; la vaccination est possible de 9h à 12h sur le pôle parents-enfants de Palais Royal ;
- Le centre de vaccination de l'URPS qui se trouve au sein de la maison médicale de garde de Chauvel le mercredi de 14h à 17h, sur rendez-vous pris à Riposte au 0590 99 14 74 ;
- Le CH de Marie-Galante, le jour retenu dépend du nombre de RDV pris au 0590 977385 ;

La plateforme TAP/RIPOSTE COVID-19 est toujours à l'écoute au 05 90 99 14 74. Elle vous aide dans la prise de RDV pour une vaccination à domicile.

En cas de suspicion de COVID, contactez votre médecin traitant ou l'ADGUPS (tél : 0590 90 13 13) pour avoir un médecin généraliste ou bien le SAMU (faire le 15).

- ***Renforçons tous notre vigilance. Respectons les gestes barrières. Ne lâchons rien.***
 - ***Au moindre symptôme, isolons-nous et faisons nous tester***
 - ***Si nous sommes personnes contact à risque, faisons-nous tester***
- ***La seule protection connue à ce jour contre le COVID est la VACCINATION.***